



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 14

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

18/09/2024

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves Le MEUR, Séverine ESNAULT Morgan RAIFFE, Romain NUEIL.

Était absent/excuse :

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. CAPC

- Inscription des 2 circuits de randonnée au PDIPR
- Convention de passage sur des parcelles privées (l'Association Foncière)
- Validation du rapport d'activité 2023 de la CAPC

2. Proposition d'acquisition du terrain BL 258 rue Principale

3. Etats en non valeurs

4. Personnel

5. Points divers

Madame le Maire informe de l'intervention des jeunes de Coussay les Bois ainsi que des membres de l'ACCA.

1^{ère} intervention : les jeunes de Coussay les Bois (Louise B, Emile B, Mayra L, Eden H) proposent de mettre en place un conseil des jeunes sur la commune.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à cette idée et propose dans un premier temps d'établir une charte de fonctionnement et de prendre contact avec Coralie de la MCL pour les accompagner.

2^{ème} intervention : l'ACCA : M HUBOUD PERON et M. VONNET informent de leur projet de construction d'un bâtiment de traitement de venaison de la chasse qui pourrait se situer à l'atelier communal. Ce bâtiment aurait une surface totale d'environ 70m2 dont 35m2 fermé.

Le coût :

- structure métallique/bardage avec le montage : 17 000€ TTC
- terrassement/fondation/parpaings et matériaux : 10 800€ TTC
- divers 2 200€ TTC

Soit un total de 30 000€ TTC.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet mais demande de trouver des financements, voire des aides possibles de la part de la Fédération de Chasse, finaliser ce projet pour le prévoir sur prochain budget de la commune.

Début de séance à 20h50

Après les interventions, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18/07/2024 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: CAPC

- **Inscription des 2 circuits de randonnée au PDIPR**

Madame le Maire, présente les 2 circuits proposés à la CAPC pour l'inscription au PDIPR.

1^{er} circuit nommé « Le chemin des Rabottes » d'environ 9km dont 1,6km goudronné, départ place de l'église, traversée du bourg puis direction Le Plessis, le bois du Thurrault, les Rabottes une petite partie du circuit appartient à l'Association Foncière de Coussay les Bois, voir pour établir une convention de passage.

2^{ème} circuit nommé « Entre Champs et forêts » d'environ 7km dont 1,1km goudronné, dans le secteur des Tardes, le Puy, le Bois de la Marne.

Le Conseil Municipal valide les 2 circuits de randonnée au PDIPR et donne l'autorisation à Mme le Maire de signer la convention de passage avec l'APAF.

Après un tour de table, M. Jean-Louis MICHEL devient référent randonnée et M. Pascal DECHARTRE référent technique.

- **Validation du rapport d'activité 2023 de la CAPC**

Le rapport d'activité 2023 de la CAPC a été distribué au conseil municipal de juillet.

Le Conseil Municipal valide le rapport d'activité 2023 de la CAPC.

Point 2 : Proposition d'acquisition du terrain BL 258 rue Principale

Le point est reporté ultérieurement.

M. Gilles SAUVION fait part de la proposition de M. MARCIREAU pour l'acquisition de la parcelle BL 421 bande de terrain de 97m2 qui va pouvoir donner accès au terrain en face la crèche, il le propose à 2 000€ TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal fait une offre à 1 500€ TTC + les frais de notaire et de bornage.

Point 3 : Etats en non valeurs

- **Etat en non valeurs**

Le Comptable Public de Châtelleraut demande des admissions en non-valeurs :

- liste n°6849970333 pour 163.51€,
- liste n°7025091633 pour 457,58€,
- liste n°754100815/2012 pour 5,10€,
- liste n°324752515/202 pour 16,00€

Le Conseil Municipal accepte les admissions en non-valeurs sur le budget principal.

Point 4 : Le personnel

- **Contrat de M. Thierry DENIEUL**

Le contrat de M Thierry DENIEUL prend fin le 31/12/2024,

Madame le Maire propose de le recruter sur un emploi permanent en tant que contractuel selon l'article L332-8 alinéa 3 à raison de 32 heures par semaine sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée de 3 ans.

Vu avec le CDG, il faut procéder à la création du poste ensuite faire la vacance d'emploi sans appel à candidature et établir le contrat à l'article L 332-8-3.

Après discussion, le Conseil Municipal valide la procédure de recrutement de M Thierry DENIEUL et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces s'y afférentes.

Point 8 : Points divers

- **Voirie**

M. Pascal DECHARTRE informe de la réception du nouveau devis de l'entreprise VERNAT pour un montant de 69 063€ TTC.

Devis chauffe-eau du vestiaire de foot

M. Jean-François HESLOT fait part du devis pour le détartrage du chauffe-eau du vestiaire, dans l'urgence il serait nécessaire de remplacer le mitigeur thermostatique et le réducteur de pression et voire dans un second temps le détartrage du chauffe-eau.

- **Mats et éclairage du terrain d'entraînement de foot**

M. Gilles SAUVION informe que SOREGIES pourraient subventionner la moitié des mats en plus de l'éclairage.

Après un tour de table, le conseil municipal propose de revoir le projet et les devis.

- Illuminations de Noël

Choix à valider rapidement pour les illuminations de Noël.

- Colis ou repas des + 70 ans

Mme le Maire informe qu'un courrier a été distribué à l'ensemble des +70 ans afin de leur proposer le choix entre le colis et le repas du 11/12/24.

- Remplacement du souffleur de feuilles

M. Gilles SAUVION fait part que l'appareil du souffleur de feuilles est tombé en panne et au vu du devis réparation, il a été choisi d'en faire l'acquisition d'un neuf pour le prix de 770€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

